

Un projet ambitieux pour le bien-être animal et humain

Le projet de création d'un nouveau refuge animalier sur le territoire romanais s'inscrit dans une démarche volontariste de l'Agglomération, qui a pris la compétence « Espaces animaliers » (refuges et fourrière) et a impulsé l'organisation d'une entente intercommunale à l'échelle de deux départements. Aujourd'hui, les espaces animaliers couvrent les besoins de six intercommunalités et 398 748 habitants. Ce service d'intérêt général, qui réalise environ 1600 interventions annuelles via la fourrière, s'appuie sur un fonctionnement complémentaire entre la fourrière et les refuges existants : le refuge Saint-Roch à Étoile-sur-Rhône (80 bénévoles actifs, 720 adoptions par an) et le refuge des Bérauds à Romans (55 bénévoles actifs, 490 adoptions par an).

Le site actuel du refuge des Bérauds n'étant plus adapté à son activité, le projet de création d'un nouveau refuge animalier sur le territoire romanais s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du bien-être animal et des conditions de travail des salariés et bénévoles.

Conscients de la nécessaire conciliation des enjeux pour le choix du site d'implantation, dans une approche responsable, l'Agglo a souhaité répondre aux besoins spécifiques d'un refuge animalier, tout en préservant les usages existants et la qualité de vie des riverains. En effet, le nouveau site retenu se situe à proximité immédiate de l'équipement actuel, ce qui permettra une continuité des usages (facilité d'accès pour les bénévoles, espaces de promenades existants pour les animaux). Par ailleurs, la situation en limite de l'urbanisation, permet de limiter les nuisances et de préserver la qualité de vie des riverains.

Le bien-être animal et humain

L'un des objectifs au cœur du projet, est la volonté d'offrir aux animaux accueillis de meilleures conditions de vie et d'accueil, adaptées à leurs besoins physiologiques et comportementaux. Ce qui se traduit par une réflexion fonctionnelle sur les espaces d'agrément et les équipements dédiés à l'hébergement des animaux, favorisant leur épanouissement. Parallèlement, un autre objectif central du projet est d'améliorer significativement les conditions de travail des salariés et bénévoles, en optimisant et modernisant l'organisation des locaux, en facilitant les déplacements et en intégrant des espaces de repos et de convivialité.

Une intégration paysagère et environnementale

Le projet accorde une attention particulière à la réduction des impacts et nuisances potentiels pour les riverains et les usagers des espaces environnants.

Pour ce faire, il prévoit : La conservation des usages actuels de promenade pour les animaux, en ciblant un terrain d'implantation proche du site actuel et en maintenant les accès et chemins existants ; L'optimisation des surfaces bâties, afin de limiter l'emprise au sol et préserver les espaces naturels et agricoles ; La création d'écrans végétalisés, constitués d'essences locales et adaptées, pour atténuer les nuisances sonores et visuelles, tout en contribuant à l'insertion paysagère du projet.

En somme, ce nouveau refuge animalier se veut un modèle d'équilibre entre mission sociale, respect de l'environnement et qualité de vie pour tous. Sa mise en œuvre, encadrée par le présent dossier de mise en compatibilité du PLU, témoigne d'une volonté de concilier responsabilité et intégration territoriale.

Considérant que le projet de mise en compatibilité du PLU de ROMANS SUR ISERE (26) avec la déclaration de projet pour l'implantation d'un nouveau refuge vise à déplacer un équipement vétuste ne pouvant être rénové à cause du risque technologique, créer une zone urbaine en zone Agricole d'une emprise de 0,9 ha.

Considérant que le projet de reconstruction de cet équipement est inscrit au projet de territoire de l'Agglo, notamment via l'ambition 3 « développer et adapter les services à la population », qui prévoit d'améliorer le fonctionnement des fourrières et refuges animaliers.

Considérant que VRA exerce la compétence « animaux errants : fourrière animalière et refuge animalier » sur son territoire. A ce titre, l'Agglo souhaite améliorer les conditions et le fonctionnement de ces équipements qui, notamment pour le refuge dit « des Bérauds » à Romans, ne répondent plus aux besoins (capacité, conformité réglementaire, état des locaux...).

Considérant que la mise en compatibilité projetée n'apparaît pas susceptible d'incidences négatives notables sur l'environnement et la santé humaine ;

On peut conclure de ce qui précède que le projet d'évolution du PLU n'est donc pas susceptible d'impact significatif sur les continuités écologiques, les milieux naturels et la biodiversité, ni sur le paysage, l'air, le taux d'imperméabilisation des sols et les besoins en eau et assainissement, ni les risques naturels du territoire concerné ;

Il est donc proposé de ne pas soumettre le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de ROMANS SUR ISERE à évaluation environnementale.